

## CHSCT DJS DU <br> 6 DECEMBRE 2017 DÉCLARATION L!M!NAIRE CFDT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs
Encore un CHSCT où la CFDT va devoir rappeler que cette instance a le devoir de mettre tout en œuvre afin de protéger les agents de la DJS dans l'exercice de leur fonction au sein de tous les établissements sportifs, sans oublier les bains douches.
Les bains douches parlons-en. Une institution qui est née avant la première guerre mondiale pour permettre aux parisiens de bénéficier d'un lieu qui assure un minimum d'hygiène. Au fil des décennies, la fréquentation de ces lieux a considérablement augmenté. En effet, de 300000 entrées on est passé à 1 million d'entrées ces dernières années. Les effectifs était plus nombreux qu'aujourd'hui et les établissements mieux entretenus à tout point de vue.
De plus, les bains-douches si ceux-ci étaient équipés de Tripode (permettant le comptage), la DJS pourrait adapter le nombre d'effectif en fonction du nombre d'usagers fréquentant ces sites.
Pour ce qui est des fongibles et des produits spécifiques à l'entretien et l'hygiène, ils seraient fournis en fonction du nombre d'utilisateurs donc en quantité suffisante, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
L'abandon des bains douches par la Ville de Paris a eu pour conséquence une multiplication des problèmes en tout genre (vétusté des locaux, problèmes d'hygiène tant pour les usagers que pour les agents ainsi qu'une insécurité grandissante).
La CFDT n'a eu de cesse de dénoncer tous ces problèmes, et il était tant que la DJS prenne ses responsabilités.
Une des premières responsabilités que doit endosser la DJS, c'est la formation de tous ses agents.
Pour la CFDT, il n'est pas acceptable monsieur le président, que seuls 31 agents aient suivi la formation «accueil public difficile» lorsque l'on connait tous les problèmes liés à l'accueil d'un public en grande précarité.

Lors de notre rencontre avec le nouveau Directeur de la DJS, la CFDT a soulevé ce problème et réclamé la présence d'un agent de sécurité à l'intérieur des bains douches répertoriés comme étant les plus difficiles.
La sécurité des agents passe par des restructurations bâtimentaires de qualité. Ça c'est le postulat. Mais la réalité est tout autre. En effet, comme le prouve l'effondrement d'une partie du faux plafond tout juste installé, aux bains-douches rue des Pyrénées.

Quelques exemples démontrent que ce n'est pas un cas isolé (piscine Matisse et gymnase Pajol). Ces dysfonctionnements démontrent qu'il y a un vrai problème avec les marchés publics. Aller au moins cher ne garantit ni la sécurité ni la qualité!
A l'heure où la Ville de Paris se prépare à la venue des Jeux olympiques et paralympiques, il est un scandale que la CFDT tient à dénoncer.
Le bains-douches des Amiraux tout récemment rénové, ne propose aucun aménagement ni appareillage aux personnes en fauteuil roulant. Absence de:
$\checkmark$ Siège de douches fixe
$\checkmark$ Douchette à portée de mains
$\checkmark$ Porte manteaux à bonne hauteur
$\checkmark$ Coin protégé de l'eau.
$\checkmark$ Un bouton d'appel urgence
II est triste de constater que rien n'a été pensé pour les personnes confrontées au handicap. Pourquoi le bureau d'étude de la DJS ne sait pas rapproché de la mission handicap. Cela aurait évité une aberration. D'ailleurs cette situation n'est surement pas un cas isolé.
La CFDT réclame qu'un état des lieux soit fait dans tous les établissements et ceci avant 2024. Année où Paris accueillera un grand nombre de sportifs en situation de handicap.
La CFDT espère que les architectes chargés de la conception du village olympique seront mieux inspirés.
Merci de votre attention
ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE

